

Durée : 2h

Intervenants CFTC : Bernadette Declérieux et Benoît Volkoff

Observateurs : Marie Ledermann et Frédéric Belouze

Liminaire introductif du Directeur Général Yann-Gaël AMGHAR

Le Directeur de l'Acoss dresse un premier tableau sur l'activité actuelle des organismes et sur les différentes évolutions à prendre en compte :

- Le télétravail est quasi généralisé : nous comptons à ce jour 13 000 connexions sur 16 000 salariés
- Nous comptons à ce jour 5% de personnels non encore équipés (incluant les personnes en ALD ou zone blanche)
- Le nombre de salariés travaillant sur site est très réduit : il s'agit de personnels gérant les flux entrant ou personnels informatique ou éditique en charge de la bonne marche de notre réseau
- Les arrêts de travail Covid 19 sont en diminution (à l'Acoss par exemple : 20 à ce jour contre 100 au début de la crise sanitaire)
- Les lenteurs liées au développement important de connexions se sont améliorées, en partie grâce au déploiement des bonnes pratiques et au respect des consignes (pas de visio, pas de connexion extérieure au réseau) pour limiter les effets sur la bande passante. Nous avons pu toutefois noter quelques ralentissements fin mars du fait de l'échéance des autos entrepreneurs et des problèmes sur l'applicatif Cesu.

Sur le fonctionnement général du réseau : nous notons de bons résultats sur la téléphonie. Le Directeur remercie à cet effet les renforts des personnels contrôle qui ont démontré leur sens du collectif. En effet, beaucoup d'appels ont été recensés concernant les nouveautés réglementaires, notamment pour les particuliers employeurs de personnel sur les mesures de chômage partiel.

Nous avons également pu constater une mobilisation importante de nos personnels qui ont dû gérer les mesures de report, répondre à l'inquiétude des entreprises et des travailleurs indépendants (nombreuses demandes d'action sociale) en mettant en place un accompagnement accru des cotisants.

L'Acoss se doit de continuer à jouer son rôle d'amortisseur social en garantissant une bonne alimentation vers les caisses maladie, retraite et famille pour la continuité des paiements des prestations.

Les recettes sont en fortes diminution et le Recouvrement a sollicité les grandes entreprises pour paiement de leurs charges à échéance : il faut assurer la trésorerie de la Sécurité Sociale. Une fois encore, le Directeur de l'Acoss remercie l'ensemble des personnels pour son implication, son niveau d'engagement, sa solidarité et salue son professionnalisme dans l'accompagnement des entreprises en cette période difficile.

Intervention CFTC

La CFTC rappelle sa demande de réponses écrites aux différents courriers adressés à l'Ucanss au courant du mois d'avril, ainsi qu'aux questions recensées dans le tableau commun CFTC-SNFOCOS et CGC adressé plus récemment.

La CFTC a entendu les réponses de l'Ucanss sur différents sujets :

- ▶ Abondement du CET (80 jours au lieu de 60 précédemment)
- ▶ Prime télétravail
- ▶ Mise en place d'une commission nationale de santé au travail (à planifier le plus rapidement possible).

Des interrogations ou incertitudes demeurent toutefois sur certaines thématiques et la CFTC alerte à nouveau le Directeur de l'Ucanss sur la nécessité et l'urgence d'une réunion interbranche pour déterminer enfin une politique interbranche cohérente.

La CFTC revendique :

- ▶ Une lisibilité et une harmonisation interbranche relative à la prise de congés, à leur report, leur épargne et leur monétisation,
- ▶ Une lisibilité et une harmonisation interbranche relative aux temps de travail,
- ▶ L'attribution d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des salariés de la Sécurité Sociale,
- ▶ La neutralisation des indicateurs 2020 pour la prime d'intéressement 2021.

Enfin, sur la période de déconfinement, il nous semble essentiel de pouvoir réfléchir en amont avec l'ensemble des Caisses Nationales sur les préconisations nationales (rôle selon nous de la commission nationale de santé au travail) tout en tenant compte des spécificités régionales dans un deuxième temps.

Branche recouvrement

La CFTC a été alertée par les salariés de la Branche sur diverses problématiques :

→ **Absences pénalisantes** : revoir le code employé pour justification d'absence dans l'applicatif RH. Les absences des salariés (travail non réalisable) et pour garde d'enfants ne doivent pas être pénalisantes.

→ **Congés été 2020** : nous demandons à l'Acoss de revoir sa position sur la prise de congés 2020 (possibilité de report ultérieur, facilitateur pour retour sortie de crise).

→ **Budget spécifique** : Est-il prévu une ligne budgétaire spécifique « Covid19 » ? La CFTC demande la communication des orientations nationales sur la politique salariale 2020 aux organisations syndicales. La CFTC demande également la prise en compte des difficultés des organismes durant cette période.

→ **Production dégradée** : La CFTC demande la neutralisation des indicateurs intéressement 2020 et des objectifs CPG. Nous constatons des résultats très disparates selon les régions sur la téléphonie, qu'en est-il ? Par ailleurs, il existe un stock important de demandes de délais non traitées à ce jour : le passage d'un automate est-il prévu ? A quelle date ?

→ **Formations** : elles sont suspendues depuis plusieurs semaines. Qu'en est-il des formations qualifiantes en cours lors de la mise en place du confinement (inspecteurs, ...) ? Vont-elles reprendre ? Vont-elles se poursuivre ? Les examens qui devaient avoir lieu sont-ils maintenus ? Vont-ils être décalés à des dates ultérieures ?

→ **Déconfinement** : Quelles seront les préconisations de l'Acoss ? Organisation de la reprise d'activité : quelles mesures seront à prendre par les organismes ?

La CFTC est favorable à la poursuite du télétravail pour les salariés. Il apparaît cependant nécessaire de mettre en place des plans d'action concernant la gestion de la téléphonie, la réouverture des

accueils, la diffusion d'informations auprès des cotisants ainsi que pour les déplacements professionnels et les formations.

Réponses de Mr AMGHAR

- **CET** : abondement à 80 jours au lieu de 60 précédemment.
- **RTT** : pas d'application de l'imposition de prise de RTT.
- **Prime télétravail** : versement de l'indemnité à hauteur de 2,60€ par jour télétravaillé dans toute la Branche.
- **TR** : chaque salarié en télétravail a droit à un titre restaurant par jour y compris les télétravailleurs.
- **Primes de fonction** : elles sont maintenues.
- **Report et droit à congé** : la décision revient à l'employeur en local.
- **Indemnités de repas** (pour les personnels présents sur site) : la décision revient à l'employeur en local.
- **Dispense d'activité** : respect des dispositions du droit donc il y aura un impact sur les JRTT et tickets restaurant. Cependant, pas d'autre impact à prévoir (prime, intéressement).
- **Arrêts pour garde d'enfants** : impact sur le calcul des RTT mais pas d'impact sur l'intéressement et les primes de fonction.
- **Impact indicateurs** : il faudra prendre en compte cette période particulière et les impacts sur les objectifs et résultats. Nous devons réfléchir et déterminer des seuils acceptables.
- **Campagne des EAEA** : pas de délai fixé.
- **Stock et production dégradée** : nos stocks ne sont pas trop dégradés mais il existe un stock « caché » (fermeture des services courriers, report des échéances, ...) qui apparaîtra plus tard. Lors de la reprise économique, il faudra faire face aux charges indues du fait du report des cotisations et de la gestion des anomalies.
- **Déconfinement** : un travail est en cours avec le réseau et devra faire l'objet d'une information aux IRP.

Pour le Directeur de l'ACOSS, le télétravail fonctionne très bien dans la Branche et ne sera pas remis en cause. Au contraire, après le 11 mai, il sera maintenu : le télétravail sera le principe de base excepté pour certaines fonctions (courrier, accueil physique sur rendez-vous en dernier recours après RDV téléphonique ou par visio) ou certains salariés qui le demanderaient.

Les retours sur site doivent se faire dans le respect de conditions qui garantissent la sécurité des collaborateurs : respect des distances sociales, mise à disposition d'équipements de protection (gants, gels commandes réalisées par l'ACOSS auprès de l'UGAP). Pour les masques, il y a des difficultés pour commander de gros volumes, d'où une approche de décentralisation des commandes.

Pour les tests, il n'est pas prévu de tester massivement le personnel et la décision n'est pas du ressort des Caisses Nationales.

Quant à la reprise des activités du contrôle et du recouvrement amiable et forcé, il est encore trop tôt pour savoir quand elles vont reprendre. Le contrôle de travail illégal reprendra sans doute plus rapidement que le contrôle sur assiettes en entreprise. Concernant la reprise d'activité du recouvrement amiable et forcé, elle est tributaire de l'organisation du déconfinement.

Nous n'avons hélas pas obtenu de réponse sur certains sujets :

- Les formations (il a pris note et fera une réponse)
- Un budget spécifique Covid 19
- La politique de rémunération 2020 (la lettre de cadrage nationale n'a pas encore été envoyée aux organismes)
- La prime exceptionnelle.

Une nouvelle réunion sera planifiée dans les prochains jours et se tiendra avant le 11 Mai. La CFTC espère obtenir de nouvelles réponses et sera « acteur » de la mise en place du déconfinement dans l'Institution.